

Association Trisomie 21 Loiret Maison des associations Place Sainte Beuve 45100 Orléans

N° Siren: 443 369 822

COTISATION & PARTICIPATION pour l'exercice 2026 (01/10/25 au 30/09/26)

Madame, Monsieur,

Par vote le 14/07/2025, le Conseil d'Administration a décidé de fixer le montant de la cotisation et de la participation pour l'exercice du 01/10/2025 au 30/09/2026, soit:

- ➤ ADHESION : 50 € (la personne qui effectue le paiement est Membre de l'Association)
- > PARTICIPATION AUX APRES-MIDI « PLAISIR » : 40 € pour l'année

RAPPEL : <u>Pour bénéficier des activités, il est obligatoire que les Parents ou le Jeune</u> soient Membres de l'Association et à jour des cotisations.

Je vous remercie de bien vouloir faire parvenir avant le 14 septembre 2025 votre règlement par chèque uniquement à l'ordre de TRISOMIE 21 LOIRET, accompagné du coupon cidessous.

(merci de respecter cette date limite afin de nous éviter des frais et du travail inutiles).

Avec mes salutations distinguées.

En cas de difficulté pour le paiement, vous pouvez me contacter au 06 85 54 17 62

Orléans, le 01/09/2025 La Trésorière – Isabelle Carré

×	
COUPON A RENVOYER AVANT LE 14/09/2025	A: TRISOMIE 21 LOIRET chez Isabelle CARRE 49 rue du Château – 45300 YEVRE LA VILLE
Cotisation exercice 2026 : 50 €	
Cotisation de soutien : € un reçu fiscal vous sera envoyé)	M
Participation « PLAISIR » (anciennement JEUNES) 10 € pour :	:
Participation « Art thérapie » : 30 € pour : Participation « Judo » : 30 € pour :	
Rayer la mention inutile	